

**Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Sud**

65550 - Fonds de développement local

**Contrat Départemental - Territoire Sud -
Fonds d'Attractivité et de Développement
Projet de la Maison du Pain d'Alsace à SELESTAT**

Rapport n° CP/2018/119

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre l'Association de la Maison du Pain d'Alsace, la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et le Département du Bas-Rhin, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- d'attribuer une subvention à l'association de la Maison du Pain d'Alsace pour son projet de refonte de la muséographie du musée au service d'une nouvelle stratégie de développement de l'attractivité culturelle et touristique de Sélestat et de l'Alsace centrale,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre l'association de la Maison du Pain d'Alsace et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat, co-construit avec le Département, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ». Il a pour ambition de renforcer l'attractivité touristique du territoire d'Alsace Centrale et de promouvoir la boulange à travers la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de communes de Sélestat, la Ville de Sélestat ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud les 19 et 22 février 2018.

Contexte

L'association de la Maison du Pain d'Alsace, créée en 1991, par des passionnés de divers horizons a ouvert les portes de son musée et de son fournil en 2001. Elle est installée dans l'ancien poêle des Corporations, bâtiment datant de 1522 se situe à côté de la Bibliothèque Humaniste. L'espace musée relate l'histoire de la filière blé, farine et pain ainsi que des spécialités alsaciennes. La Maison du Pain d'Alsace est un des seuls musées d'Alsace Centrale. Elle constitue un des maillons de la nouvelle dynamique territoriale que souhaitent impulser la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat au même titre que la Bibliothèque Humaniste et le château du Haut Koenigsbourg.

L'objectif du présent projet de partenariat est de contribuer à renforcer l'attractivité culturelle et touristique de Sélestat et de l'Alsace Centrale. Pour ce faire, il est proposé que la Maison du Pain d'Alsace constitue un des maillons de la nouvelle dynamique générée autour du label Ville d'Art et d'Histoire, en complémentarité avec la Bibliothèque Humaniste. Cette dynamique est également renforcée par la présence sur le territoire du château du Haut-Koenigsbourg.

La Maison du Pain d'Alsace souhaite s'inscrire comme acteur majeur dans l'offre touristique du territoire, et redynamiser les partenariats et les acteurs culturels et touristiques du territoire.

Le projet de rénovation de la Maison du Pain et la dynamique mise en place sur le Territoire

Ce qui a déjà été fait dans le cadre de la co-construction du projet :

La question de l'accessibilité universelle a été intégrée dans la nouvelle muséographie à la demande du Département dans le cadre de la co-construction du projet.

Ce qui est en cours :

L'association a également sollicité un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement concernant la réflexion sur sa stratégie à moyen/long terme, et afin de définir un nouveau modèle économique.

Le Département est membre du comité de pilotage de ce projet de rénovation de ce musée. La démarche accompagnée par un cabinet d'études est basée sur la co-construction d'un nouveau projet avec les acteurs du territoire. Un séminaire regroupant plus de 60 acteurs, et qui s'est tenu en octobre 2017, a contribué à la définition d'enjeux :

- médiation et transmission par l'expérimentation et la mobilisation sensorielle,
- un centre de ressources et de formation,
- la Maison du Pain, acteur et maillon d'un réseau d'acteurs.

Trois thématiques constituent les axes de la nouvelle stratégie de développement :

- le développement d'une offre d'animation globale avec notamment la prise en compte d'actions en direction des collégiens et des séniors (des liens seront développés entre la Maison du Pain d'Alsace et la future Maison des Aînés de Sélestat),
- l'amélioration de la communication de la Maison du Pain d'Alsace,
- développement de l'offre commerciale du fournil (renforcement des partenariats avec le monde de la boulange).

La Ville de Sélestat est propriétaire des murs, qu'elle met à disposition de l'association. Elle en assume l'intégralité des charges.

La Ville et la Communauté de Communes apportent également leur soutien logistique pour tout ce qui relève du déménagement et du stockage des collections du musée durant les travaux.

La réouverture de la Maison du Pain devrait coïncider avec l'ouverture de la Nouvelle Bibliothèque de Sélestat, prévue en juin 2018.

Ce qu'il est proposé de décider :

Au-delà de l'aspect muséal, la Maison du Pain va retravailler son offre d'animations auprès des publics. Le Département est associé à cette réflexion pour ce qui concerne ses publics prioritaires et notamment les collégiens et les séniors.

Le coût global du projet s'élève 354.000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Ville de Sélestat : 125 000 €
- Communauté de Communes de Sélestat : 25 000 €
- Région : 44 000 €
- Autres financeurs privés (Fédération de la boulangerie, Groupama...) : 14 200 €
- Autofinancement (emprunt) : 75 000 €
- Département du Bas-Rhin : 70 800 €.

La commission territoriale Sud, réunie le 16 avril 2018, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du fonds d'attractivité, et a proposé la contribution du Département suivante :

- accompagnement en ingénierie dans les domaines de la muséographie, de la mise en tourisme et de la vie associative ;
- contribution financière : 70.800 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de décider :

- de retenir ce projet au titre du fonds d'attractivité,
- d'approuver la convention de partenariat,
- d'attribuer une subvention de 70 800 € à l'association de la Maison du Pain d'Alsace,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure, tel que joint en annexe du présent rapport.

La poursuite de cette politique départementale est possible sur le fondement de l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et de Développement	50 000 000,00 €	50 000 000,00 €	70 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat et de rénovation de la muséographie de son musée ;*
- *dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de la muséographie, de la mise en tourisme et de la vie associative ;*
- *approuve l'attribution d'une subvention de 70.800 € à l'Association de la Maison du Pain d'Alsace pour ce projet ;*
- *approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de rénovation, de développement et d'attractivité de la Maison du Pain d'Alsace à Sélestat à conclure entre l'association de la Maison du Pain d'Alsace, la commune de Sélestat, la communauté de communes de Sélestat et le Département du Bas-Rhin ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre l'association de la Maison du Pain d'Alsace et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*
- *autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY